



Association des Professeurs de Mathématiques de l'Enseignement Public
Renouvellement de votre adhésion pour 2024

À n'utiliser ni pour une première adhésion ni pour abonner un établissement
Renouvelez de préférence votre adhésion en ligne sur www.apmep.fr,
 sinon utilisez ce formulaire :

Vos coordonnées

Numéro d'adhérent (si vous le connaissez) : Régionale de :

Mr ou Mme Nom..... Prénom : Année de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville : Pays :

Téléphone : e-mail :

Nom et type de l'établissement d'exercice :

Adresse :

Code Postal : Ville : Pays :

Merci de payer votre cotisation avant le 15 février (ou modifier le tarif avant le 31/12/23 pour le prélèvement automatique).

- Cocher, parmi les cotisations ci-dessous, celle correspondant à votre situation.

<input type="checkbox"/> Étudiants, étudiantes ou stagiaires : 10 €	
<input type="checkbox"/> Retraités <input type="checkbox"/> Conjoint d'adhérent 39 €	Pour les cas ci-contre, membres d'une association partenaire * : 35 € indiquer l'association :
<input type="checkbox"/> Premier degré <input type="checkbox"/> Contractuels, services partiels 45 €	
<input type="checkbox"/> Second degré indice ≤ 458 (5 ^{ème} échelon) 45 €	
<input type="checkbox"/> Second degré indice > 458 75 €	Pour les cas ci-contre, membres d'une association partenaire * : 57 € indiquer l'association :
<input type="checkbox"/> Enseignants dans le supérieur, Inspecteurs 75 €	
<input type="checkbox"/> Soutien APMEP 120 €	<input type="checkbox"/> Super soutien APMEP 180 €

*1 Union des Professeurs de Physique et Chimie. 2 Société Mathématique de France. 3 Société Belge des Professeurs de Mathématiques d'expression française. 4 Société de Mathématiques Appliquée et Industrielle. 5 Femmes et Maths 6 Les Maths En Scène. 7 Société Informatique de France

Merci de contacter le secrétariat secretariat-apmep@orange.fr avant le 31 décembre si vous souhaitez autoriser l'APMEP à prélever votre cotisation ou si vous l'avez déjà autorisé à le faire et si vous avez récemment changé de compte en envoyant un RIB accompagné d'une nouvelle autorisation de prélèvement, disponible sur www.apmep.fr ou pour annuler votre autorisation de prélèvement. Si vous êtes déjà au prélèvement automatique, vous serez contacté en décembre 2023.

Périodiques de l'APMEP : tous les adhérents reçoivent les deux périodiques de l'APMEP.

- Le BGV en infolettre, consultable et téléchargeable par tous les adhérents sur www.apmep.fr
- **Au fil des maths – Le bulletin de l'APMEP** sous forme numérique et papier sauf indication ci-dessous :
 Ne pas envoyer le bulletin sous forme papier

Brochures

Tous les adhérents bénéficient du **tarif « adhérent/abonné »** pour l'achat de brochures éditées par l'APMEP (réduction de 30 % sur le prix public) et de 5 % sur le prix public des brochures non APMEP. **Achetez de préférence vos brochures en ligne sur www.apmep.fr.** Vous pouvez aussi les acheter dans votre Régionale de l'APMEP, ou en contactant le secrétariat.

Mode de paiement : par prélèvement vers le 2 février 2024. Joindre un formulaire SEPA (voir sur le site)

Vous préférez régler : par chèque à l'ordre de l'APMEP (Crédit Mutuel – IBAN : FR76 1027 8065 0000 0206 2000 151)
 par virement sur le compte ci-dessus avec votre numéro d'adhérent comme objet.

Date : Signature :

Renvoyez ce bulletin accompagné de votre paiement à : APMEP, 26 rue Duméril 75013 PARIS